

Récit de la fête célébrée à Bouzonville (Moselle) pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Récit de la fête célébrée à Bouzonville (Moselle) pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 315-316;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34764_t1_0315_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

33

On a fait une première pose à l'arbre de la Liberté des sans-culottes, où une musique militaire exécutait différents airs analogues à la cérémonie; de là, on s'est rendu à l'arbre de la Liberté de la Section de la Fraternité où on a exécuté les mêmes chants, ensuite le cortège s'est rendu à l'autel de la Patrie, élevé dans la place du marché devant l'arbre si cher à la nation. Derrière cet autel était placé un piédestal destiné à recevoir la Victoire accompagnée des 4 citoyennes qui portaient les rubans du char. Le cortège s'étant placé autour de l'autel élevé sur des gradins sur lequel était placée la statue de la Liberté, le citoyen maire a prononcé un discours aussi patriotique qu'éloquant. Souvent il était interrompu par les cris de Vive la République, Vive la Montagne, Vive le vainqueur de Toulon, répétés mille fois par les citoyens de cette Cité, qui pendant la marche du cortège, formaient 2 haies sur son passage et ne cessaient de faire retentir ces cris d'allégresse si chers aux Français.

Le citoyen Gilois, membre de l'administratoin a remplacé le maire, et dans un discours étendu et énergique, il a fait connaître les grands avantages de notre Constitution et les moyens que nous avons de la faire triompher des tyrans. S'adressant ensuite au bataillon composé de la plus belle jeunesse du département, en faisant la description rapide des victoires remportées par leurs frères d'armes qui les avaient précédés dans les combats à soutenir et des victoires à remporter et qu'on attendait de leur valeur d'aussi brillants succès que ceux de leurs prédécesseurs. Ce discours pathétique a terminé comme le précédent. Le citoyen Duchêne, membre du Comité de Surveillance a parlé ensuite dans le sens du précédent, en rappelant à cette jeunesse guerrière quels étaient les engagements qu'elle avait pris pour défendre la Patrie.

Le citoyen Liborel, off. municipal, a ensuite fait lecture du décret concernant les lois révolutionnaires; cette lecture a été suivie de plusieurs chansons patriotiques; tous les citoyens se sont livrés à la joie qu'inspirait cette charmante fête, toute la ville a été illuminée et divers bals publics ont été ouverts dans les salles que la municipalité avait fait préparer à cet effet.

Les corps constitués ont vu avec la plus complète satisfaction les citoyens fraterniser entre eux et terminer cette fête avec [la] joie qu'elle devait inspirer à des Républicains.

Certifié conforme : DEPOUILLY (secrét.).

[Relevé des dons faits à Clamecy, depuis le 2^e mois de l'an II]

1° 18 paires de bottes; 2° 1 selle; 3° 1 bride; 4° 4 boisseaux d'avoine; 5° 2 bichets froment; 6° 2 bichets orge; 7° 1 quart de vin; 8° 1 couvert d'argent; 9° argent donné aux pauvres, 684 l.; 10° 13 habits d'uniforme; 11° 16 cols; 12° 11 paires de guêtres; 13° 16 paires de bas; 14° 8 paires de culottes; 15° 2 habits ordinaires; 16° 10 vestes; 17° 4 habits rouges; 18° 1 veste rouge; 19° 18 manteaux; 20° 68 sabres; 21° 23 fusils de calibre; 22° 16 paires de pistolets; 23° 4 draps; 24° 279 chemises; 25° 3 soutanes; 26° 30 aunes de toile; 27° 14 paires de souliers; 28° 12 gibernes; 29° 1 huppelande; 30° 4 bonnets de coton.

Les municipalités de Bouzonville, département de la Moselle, et de Cormelles, département du Calvados, font passer à la Convention nationale les détails relatifs à la fête qui a eu lieu dans chacune de ces communes, à l'occasion de la reprise de Toulon par les armées républicaines (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

a

[Bouzonville, s.d.] (3)

« Citoyens représentants du peuple,

La nouvelle de la reprise de l'infâme Toulon et des succès de vos armées a été reçu par la Société républicaine de Bouzonville au milieu des plus vifs applaudissements et des cris mille fois répétés : Vive la République, Vive la Montagne.

Aussitôt, elle a arrêté qu'une fête civique seroit célébrée en réjouissance de cet heureux événement. Nous vous adressons ci-joint le procès-verbal de cette cérémonie.

Grâces soient rendues, Citoyens représentants, à vos glorieux et immortels travaux; nous applaudissons à toutes les mesures que vous avez prises pour sauver la Patrie.

Du haut de la Montagne continuez à lancer ces foudres qui vont sur tous les points consumer les crimes des ennemis de la République. Restez au poste que vous occupez avec tant de gloire jusqu'à ce que le vaisseau de la République à travers les orages et les tempêtes soit entré dans le port et que le dernier de nos ennemis soit détruit. S. et F. »

MARCHAND (présid.), JADOT (secrét.),
A. DANIEL (secrét. de la Sté popul.).

[Récit de la fête pour célébrer la reprise de Toulon, 20 niv. II]

Le cortège est parti de la Maison commune à 10 heures du matin dans l'ordre qui suit.

Un détachement de troupes à cheval ouvroit la marche, il étoit suivi de 40 citoyens armés et d'un pareil nombre de citoyens soldats qui marchaient en haie, les tambours en tête. Au milieu d'eux un officier municipal en costume portait le tableau de la Déclaration des droits de l'homme et l'Acte constitutionnel.

Après eux marchait un citoyen en habit national tenant un insigne qui représentoit la reprise de Toulon avec cette inscription : Toulon repris ! il étoit accompagné de 6 vétérans en écharpes blanches et armés de piques.

Suivoit un cultivateur tenant en mains des épis de blé, il étoit entouré des ouvriers de l'agriculture qui portoient des faucilles, des faux, des rateaux, des fourches et 2 charrues étoient traînées devant eux.

Suivoit un vieillard avec un groupe de jeunes enfants des deux sexes qui marquoient le respect dû à la vieillesse, tous étoient ornés de ru-

(1) P.V., XXXI, 25.

(2) Bⁱⁿ, 17 pluv. (suppl^o).

(3) C 291, pl. 932, p. 29-30.

bans tricolores, à leur tête marchoit un jeune garçon portant une pique avec cette inscription : Espérance de la patrie.

Les officiers municipaux venoient ensuite en haie.

La musique marchoit après, suivie d'un grand nombre de jeunes garçons et de jeunes filles, ayant tous en mains des couronnes vertes et chantant des hymnes patriotiques.

Au milieu d'eux marchoit un citoyen en habit militaire portant une pique surmontée d'une couronne avec cette inscription; *La République récompense ses défenseurs*.

24 députés de la Société populaire portoient le faisceau d'armes sur lequel étoient écrits ces mots : *L'union fait notre force*.

Suivoient 3 citoyens qui représentoient la féodalité, la chicane et le fanatisme.

L'un étoit habillé en ci-devant seigneur tenant en mains des titres de noblesse, il étoit entouré de domestiques en crêpe et en habits qui portoient des objets de luxe. Il étoit précédé d'un tombereau où étoient déposés des marques de féodalité.

La chicane étoit représentée par un citoyen vêtu d'une robe de ci-devant procureur portant un sac de papiers, il étoit accompagné d'un plaideur tenant d'une main son chapeau et de l'autre un lièvre.

Le fanatisme étoit représenté par un citoyen en habit de ci-devant moine portant une pique de paulier (?).

Les citoyens suivoient en groupe.

Un détachement de cavalerie fermoit la marche. Le surplus de la troupe étoit distribué en haie des deux côtés du cortège.

La marche s'est faite au son du tambour et de la musique. Les citoyens chantoient des hymnes patriotiques, les jeunes garçons et les jeunes filles entonnoient les couplets.

Le cortège a passé par les rues d'Allemagne, d'Eller, du Pont; là on reçut, au milieu du corps municipal, l'arbre de la liberté, ensuite on suivit la marche par la grand-rue jusques auprès de la Maison commune où il y avoit un autel de la liberté, l'on y a chanté des hymnes, le maire de la commune y a prononcé un discours et il a donné à boire à tous les assistants dans un coupe remplie de vin en signe de fraternité et d'union.

Le nouvel arbre de Liberté fut planté au milieu des cris d'allégresse et des chansons. Ensuite les marques de féodalité, de chicane et de fanatisme furent jetées dans un feu de joie que la municipalité alluma.

La cérémonie s'est terminée par des rondeaux.

Le soir, il y eut bal, la maison commune fut illuminée. Les citoyens se réunirent par Compagnies pour faire des soupers fraternels.

b

[Extraits des délibérations de la municip. de Cormelles, 20 niv. II] (1)

Les citoyens de cette commune, en résultante de l'invitation à eux faite par le corps municipal se sont réunis à lui au pied de l'arbre de la liberté pour y célébrer la fête civile ordonnée par le décret de la Convention nationale, du 4

de ce mois, de réjouissance de la prise de Toulon.

Lecture a été faite des lois transmises dans le jour d'hier par l'administration de district, des discours énergiques célébrant le triomphe, objet de l'allégresse publique ont été prononcés, des hymnes patriotiques ont été aussi chantés. Un grand nombre de titres honteux de l'absurde féodalité ont été amoncelés avec les adresses, pétitions, arrêtés, discours etc. des infâmes fédéralistes et sur le champ on y a mis le feu. Aussitôt les citoyens dont la joie s'augmentoit à mesure que les flammes consumoient les vils monuments du despotisme, ont formé des danses sur l'air chéri de *la Carmagnole* et ont manifesté toute la satisfaction qu'ils ressentoient par des cris mille fois répétés de *Vive la République! Vive la Montagne*.

Les flammes ayant entièrement détruit les vestiges de notre antique esclavage, les citoyens se sont rendus en la maison commune où un banquet civique étoit préparé. Une gaieté franche, une joie pure et décente y ont présidé, l'on y a porté les santés de *la République* et de nos braves députés *Montagnards* et chacun a manifesté le désir de les voir rester à leur poste jusqu'à ce que les tyrans coalisés soient entièrement vaincus. Des cantiques républicains ont encore été chantés et dans le mouvement d'enthousiasme qu'excitoient dans tous les cœurs, les victoires multipliées remportées par nos courageux frères d'armes, tous les citoyens se sont mutuellement serrés dans les bras l'un de l'autre et ont juré d'être à jamais unis et de soutenir la République jusqu'à la mort.

Alors, ils sont sortis et s'étant rendus au pied de l'arbre de la liberté, de nouvelles danses ont été formées et prolongées bien avant dans la nuit; après quoi chacun s'est retiré faisant retentir l'air des cris multipliés de *Vive à jamais la République* et emportant dans son cœur l'heureux augure de son entier affermissement.

Fait, arrêté et signé le dit jour et an que dessus. Signé : P. Donnet (maire), P. Boisard, Leroy (off. mun.), J. F. Scelles (agent nat.), P. Voisin (présid.), F. Crevel (secrét.), A. Ruault, Marin Gervais, F. Voisin, J. J. Bailleul, F. Lesage, J. Boisard (membres du C. de surveillance), P. Lerat, J. Totain, J. B. Le Vivier, Pierre Carel, Joseph Bidard, François Lesage, G. Bailleul, J. P. Le Roy, J. Voisin, C. Le Roy, J. J. Voisin, Leroy (secrét.-greffier de la municip.).

34

L'agent national près la commune de Tournon écrit à la Convention que cette commune s'étoit empressée de célébrer la victoire remportée par nos armées devant l'infâme Toulon, même avant le décret qui en faisoit un devoir général.

Il donne les détails de cette fête, et envoie des vers faits à cette occasion (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2),

(1) C 291, pl. 932, p. 28.

(1) P.V., XXXI, 25.

(2) Bⁱⁿ, 17 pluv. (suppl^t).